

MAIRIE DE PORTIRAGNES



34420 Hérault

Tél. 04 67 90 94 44

POLICE DE CIRCULATION N°2025/91

Le Maire de la Commune de PORTIRAGNES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2213-1, L2212-2, L2212-5

Vu le Code de la Route, notamment les articles R417-10, R417-11 et L411-1,

Vu le Code de la Voirie Routière, notamment les articles L113-2, L115-1, L116-1 et suivants,

Vu la demande de l'entreprise EIFFAGE Route Méditerranée, en date du 03 juin 2025, qui souhaite effectuer des travaux concernant une réfection de voirie, en occupant temporairement le domaine public, boulevard de la tour du Guet, à Portiragnes.

Considérant qu'il importe de prendre les mesures nécessaires afin de préserver les usagers de la voie publique.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Du mardi 10 juin 2025 au vendredi 14 juin 2025, l'entreprise EIFFAGE Route Méditerranée, sis TSA 70011 – CHEZ SOGELINK 69134 DARDILLY cedex, est autorisée à occuper le domaine public, boulevard de la tour du Guet, pour effectuer des travaux de réfection de voirie.

ARTICLE 2 : Des panneaux de signalisation et de déviation seront mis en place par l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services, les Services de Gendarmerie et de la Police municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à PORTIRAGNES, le 03 juin 2025

Publié le :

Le Maire,

Gwendoline CHAUDOIR

